



TROPHÉE DES BLAGUEURS

Régate nationale étape Tour France Windsurfer SNL – du 1 au 3 mai 2026

Avis de Course

Préambule :

La mention [DP] dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Lieu de la compétition : SNL – Rue de la FRÉGATE – LE KERNEVEL – 56260 LARMOR-PLAGE

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV).
- 1.2. Les règlements fédéraux.
- 1.3. Les prescriptions nationales applicables précisées en annexe « prescriptions », seront affichées au Tableau Officiel.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5. Les règles de la classe Windsurfer (IWCA).

2. Publicité de l'épreuve [DP]

Les planches devront arborer la publicité fournie par l'autorité organisatrice si elle existe. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing (Advertising Code) s'appliquera.

3. Admissibilité et inscription

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

La régata est ouverte aux planches conformes aux règles de la Classe Windsurfer.

<https://windsurferclass.com/class/class-rules/>

3.1. Les **pré-inscriptions & INSCRIPTIONS** sont gérées par la SNL à partir de son site internet :

<https://snl.bzh/>

Le paiement des droits validant votre inscription sera ouvert le 1er avril 2026.

Les concurrents français doivent être en mesure de présenter au moment de leur confirmation d'inscription leur licence 2026 de type "**Compétition**".

Tous les concurrents doivent être membres à jour de l'IWCA Europe :

<https://windsurferclass.com/membership/>

- 3.2. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'euros.
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- 3.3. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

4. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

- 4.1. Le montant de l'inscription à la compétition est de **40€**
- 4.2. Tarif junior (moins de 19 ans au 01/05/26) de l'inscription à la compétition **20€**.
- 4.3. Tarif du diner du samedi 2 mai pour les concurrents : **25€**
- 4.4. Tarif accompagnateur : **25€**, donnant accès à l'ensemble des festivités dont le diner du 02/05/26.

5. Remboursement

Conditions de remboursement :

- 5.1. En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- 5.2. En cas d'annulation pour motif sanitaire, les concurrents seront intégralement remboursés, à l'exception des frais de transfert bancaire.

6. Location de Windsurfer LT

Location de Windsurfer sur cette épreuve

Contact : Direct Sailing / Pascal Jaloux - pascal@direct-sailing.com – Mobile : 0687729330

7. Sécurité

Le port du gilet est exigé.

8. Programme

Vendredi 1er mai	10h00 : Ouverture des inscriptions 14h30 : Entraînement libre 19h00 : Pot d'accueil à la SNL
Samedi 02 mai	09h00 - 10h00 : Finalisation des inscriptions 12h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre 19h30 : Diner à la SNL - Rue de la Frégate - Kernevel Larmor-Plage
Dimanche 03 mai	10h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre 16h00 : Remise des prix

9. Instructions de course

Les instructions de course et leurs annexes seront disponibles à partir du 30 avril sur le site web de la SNL : <https://snl.bzh/>

10. Zone de course

- 10.1. L'emplacement des zones de course est indiqué en ANNEXE ZONES DE COURSE.

11. Les parcours

- 11.1. Les parcours à effectuer seront de types : parcours construits et longue distance.
- 11.2. Le parcours de la course longue distance sera présenté aux concurrents à minima 30 minutes avant le départ (de terre ou à l'arrière du bateau comité).
- 11.3. Les RCV sont modifiées de telle sorte que les pénalités de 720° sont remplacées par des pénalités de 360°.

12. Catégories

SANS

13. Classement

- 13.1. Deux courses devront être validées pour homologuer l'épreuve.
- 13.2. Quatre courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

14. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "TROPHÉE DES BLAGUEURS 2026", à laquelle il participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

15. Communication radio [DP]

Excepté en cas d'urgence, une planche qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.

16. Prix

Les classements seront faits sur les résultats des Course Race et de la Longue Distance

Des coupes ou prix seront distribués aux :

- 16.1. 3 premiers de la régata
- 16.2. La première féminine
- 16.3. Le premier ou la première des Grand Masters (plus de 65 ans au 1^{er} janvier 2026).
- 16.4. Le premier ou la première des Jeunes (moins de 19 ans au 1^{er} janvier 2026).

17. Décision de courir

Règle fondamentale RCV 4 : Décision de courir.

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

SNL (Société Nautique de Larmor-Plage)

Rue de la Frégate – Le Kernevel

56260 Larmor-Plage

secretaire@snl.bzh

Mobile : +33 (0) 6 09 67 85 52 - @ : hborde@hbprod.fr (Hervé Borde)

Mobile = +33(0) 6 73 61 16 42 - @ : christophe.le-bruchec@orange.fr (Christophe Le Bruchec)

Web <https://snl.bzh/>

Association Windsurfer Class France

Mobile (Thierry Eude / Secrétaire Général) : +33 6 70 23 16 68

@ : windsurferclassfrance@gmail.com

Hébergement

Office de Tourisme de Larmor-Plage

Avenue du Général de Gaulle

56260 Larmor-Plage

Tél. : +33 (0) 2 97 84 78 00

Web : <https://www.larmor-plage.bzh/office-de-tourisme/>

ANNEXE ZONE DE COURSE

